

Territet, le 24 août 2007

R A P P O R T

au Conseil communal de
Montreux

de la commission chargée d'examiner la prise
en considération de la motion de M. Pierre Rochat,
"Proposer la naturalisation à tous les étrangers
établis depuis longtemps à Montreux".

Membres : Madame Monia ^FErreira

Messieurs Edmond Chevalley
Emmanuel Gétaz
Félix Glutz
Denis Golaz (en remplacement de Mme P. Gaillet)
Ahmad Jahangiri
Marcel Lacroix
Olivier Mark
Pierre Rochat (motionnaire)
Domenico Silleri
Michel Zulauf (président-rapporteur)

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission qui a examiné la prise en considération de la motion de notre collègue Pierre Rochat s'est réunie le mercredi 20 juin dans la salle de conférence des Services sociaux. Nous avons bénéficié de la présence du syndic, M. Pierre Salvi, et de la secrétaire municipale adjointe, Mme Krystin Bise, en charge des dossiers de naturalisation.

Notre éminent collègue Pierre Rochat a développé sa motion lors de notre séance de Conseil du mercredi 18 avril 2007 ; intitulée "Proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux", cette motion vise à mettre sur pied une procédure régulière, au moins une fois par législature, consistant à s'adresser individuellement aux étrangers établis depuis de nombreuses années à Montreux, en leur remettant spontanément tous les documents nécessaires en vue de leur naturalisation, "de sorte que, par une démarche intelligente,

respectueuse et adéquate, dans un esprit clairement prospectif, ils puissent facilement se mettre en demeure d'obtenir rapidement leur naturalisation".

Cette idée d'incitation et d'encouragement à franchir le pas d'une demande de naturalisation, au moyen d'une information ciblée adressée à tous les ayants droit, a paru séduisante aux membres de votre commission, même si sa mise en oeuvre pourrait se heurter à certaines difficultés :

- quel type d'information faut-il dispenser ?
- à quelles personnes faut-il s'adresser pour respecter le principe de l'équité ?
- peut-on prendre le risque d'écrire à des personnes qui ne souhaitent pas acquérir la nationalité suisse ou qui ne remplissent pas certains critères de demande de naturalisation (par exemple : cas de poursuites, d'actes de défauts de biens, casier judiciaire, jugement en cours, impôts impayés, intégration socio-culturelle) ?

Nous nous permettons de vous rappeler, Mesdames et Messieurs les conseillers, qu'il existe un petit guide pratique de la naturalisation dans le canton de Vaud, intitulé "Devenir Suisse", édité par le DIRE, qui est mis à disposition gratuitement au Greffe municipal, Aux Services sociaux, à Police-Riviéra ainsi qu'à l'Office de la Population.

D'autre part, permettez-nous de remercier Madame Bise, qui a effectué toute une recherche sur le nombre et la situation des étrangers domiciliés dans notre commune au début du mois de juin de cette année 2007.

Voici un extrait des informations qui nous ont été fournies :

- Il y a, selon la liste multicritères Votelec, 959 personnes qui sont au bénéfice du permis C et qui répondent aux conditions d'une demande de naturalisation, soit 12 ans de domicile dans le pays, 5 ans dans le canton de Vaud et 4 ans dans la commune de Montreux.

29 de ces personnes ont acquis leur naturalisation, depuis moins de trois mois, et ne sont pas encore enregistrées à l'Etat civil.

147 de ces personnes sont en cours de naturalisation.

213 ont été reçues au Greffe municipal en audition préliminaire et ont reçu les informations nécessaires (demande de naturalisation à remplir, liste de documents officiels à fournir). Elles n'ont pas encore retourné leur dossier au Greffe municipal.

Solde des candidats à contacter éventuellement : 570 personnes.


Il faut dire enfin qu'il y a plusieurs plusieurs procédures et plusieurs types de naturalisation, adaptés à différentes situations.

De nombreuses discussions ont eu lieu au sein de la commission autour de la motion de notre collègue Pierre Rochat. Notamment sur la durée d'une procédure de naturalisation, que d'aucuns estiment beaucoup trop longue (entre 9 mois et 4 ans); sur le coût prohibitif d'une naturalisation facilitée, qui a doublé (de Fr 375.- à Fr 750.-) depuis l'accession au Conseil fédéral de M. Blocher ; sur le rôle des associations d'étrangers résidant en Suisse, qui peuvent agir auprès de leurs membres (57'000 Italiens vivent dans les cantons de Vaud et de Fribourg) ; sur le rôle aussi de la Chambre consultative des étrangers, qui peut être un relais d'information. Enfin, plusieurs membres de la commission ont souligné la nécessité d'aller à la rencontre de communautés dont les cultures différentes de la nôtre sont sources d'élargissement et d'enrichissement intellectuel.

Il fallait bien qu'il y ait un mouton noir au sein de cette belle unanimité : "On fait déjà beaucoup pour faciliter les naturalisations, il ne faut pas aller au-delà, on ne doit pas tout donner, le passeport à croix blanche, ça se mérite" a relevé un membre de notre commission.

En conclusion, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, c'est par 10 OUI et 1 abstention que votre commission s'est déterminée en faveur de la prise en considération de la motion de M. Pierre Rochat. Au nom de la commission, je vous invite à en faire de même.

Le président - rapporteur


(Michel Zulauf)

Montreux, le 24 août 2007

MOTION

demandant à la Municipalité de mettre en place une procédure visant à

« proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux ».

Développement :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Au sortir de la campagne électorale cantonale, j'ai été frappé, une nouvelle fois, d'entendre nombre d'étrangers établis à Montreux depuis longtemps, heureux de pouvoir désormais voter sur les objets communaux, exprimer par contre leur déception, voire leur irritation, d'être abordé alors qu'ils doivent décliner parce qu'ils ne peuvent pas voter au niveau cantonal.

Ces fidèles et anciens montreusiens, établis chez nous depuis presque toujours, parfois même bien plus montreusiens que la plupart d'entre nous, éprouvent visiblement une certaine frustration, à la limite plus forte encore qu'avant l'octroi du droit de vote aux étrangers sur les seuls objets communaux, , comme on pouvait le craindre.

Bien sûr, certains vont rétorquer, qu'avec toutes les facilités faites pour obtenir la naturalisation, telles, la modicité du coût de l'opération, la simplification pour les étrangers de deuxième génération, le fait de pouvoir désormais garder la double nationalité lorsqu'il y a réciprocité, les modalités d'audition moins contraignantes, etc.... , ça va bien comme ça et que ces gens n'ont qu'à faire l'effort requis le cas échéant.

Personnellement, convaincu que la seule bonne solution favorisant la vraie et authentique intégration c'est la remise de la pleine et entière citoyenneté, donnant le droit de vote et d'éligibilité aux trois niveaux soit fédéral, cantonal et communal, je ne suis pas de cet avis et considère que nous devrions faire encore un pas de plus dans leur direction. Ainsi et dans ce sens, il me paraîtrait opportun et bienvenu d'inviter régulièrement ces montreusiens étrangers, aussi contribuables, travailleurs ou retraités de nos entreprises, souvent membres de clubs sportifs ou autres sociétés culturelles, voire paroissiens, par une démarche attractive et ciblée, à faire le pas de la naturalisation.

L'idée vise à mettre sur pied une procédure régulière, au moins une fois par législature, consistant à s'adresser individuellement à tous ces gens, en leur remettant spontanément tous les documents nécessaires, de sorte que, avec une démarche intelligente, respectueuse et adéquate, dans un esprit clairement prospectif, ils puissent facilement se mettre en demeure d'obtenir rapidement leur naturalisation.

Je vous remercie de votre attention et verraient bien, si le cœur vous en dit et par gain de temps, que cette motion soit envoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport. Cela dit, je comprendrais aussi fort bien que la Municipalité ou plusieurs d'entre vous préfèrent passer d'abord par l'examen de cette proposition au niveau une commission.

Montreux, le 15 avril 2007

Pierre Rochat

